



Direction des Relations Humaines

Lettre recommandée A.R.

Réf : ME/FD

Monsieur Jean-Simon BITTER
Secrétaire Fédéral
Fédération Cgt-FO
des Employés et Cadres
28 rue des Petits Hôtels
75010 PARIS

10 OCT. 2007

Paris, le 4 octobre 2007

 COPIE

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint un chèque de 7 000 € à l'ordre de la Fédération Cgt-FO, en exécution de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris 18^e Chambre C du 31 mai 2007, correspondant à 5 000 € (cinq mille euros) à titre de dommages-intérêts, outre 2 000 € (deux mille euros) au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Michel ESTIMBRE
Directeur du Dialogue dans l'Entreprise



Payez contre ce chèque,
non endossable, sauf au profit d'une banque ou d'un organisme visé par la loi

Sept mille euros

€

A Federation CGT-FO

€ 7000,00

Payable en France :

Fait à : St Denis

Le : 4 octobre 2007

PARIS INVESTISSEURS

A5271

Compte n° :

29 BD HAUSSMANN
75009 PARIS
TEL: 01 53 30 58 80

03010 00020900084 64
ASSURANCE FRANCE GENERALI

0000717

7 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS

3391

(38)

N° de chèque Code guichet

